

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

OFFICE EUROPÉEN DE SÉLECTION DU PERSONNEL
(EPSO)

AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAUX EPSO/AD/206/11 (AD 5) ET EPSO/AD/207/11 (AD 7)

(2011/C 82 A/01)

*Intéressé par une carrière dans nos institutions?**Votre profil correspond à nos critères?**Inscrivez-vous**Donnez-vous toutes les chances de réussir*

L'Office européen de sélection du personnel (EPSO) organise des concours généraux sur épreuves pour la constitution d'une réserve de recrutement d'administrateurs (*).

EPSO/AD/206/11 (AD 5) ET EPSO/AD/207/11 (AD 7)

Administrateurs dans les domaines suivants:

1. ADMINISTRATION PUBLIQUE EUROPÉENNE
2. DROIT
3. ÉCONOMIE
4. AUDIT
5. FINANCE
6. STATISTIQUE

Ces concours ont pour objet l'établissement de listes de réserve destinées à pourvoir des postes vacants au sein des institutions de l'Union européenne.

Avant de postuler, vous devez lire attentivement le guide publié au Journal officiel C 184 A du 8 juillet 2010 ainsi que sur le site internet d'EPSO.

Ce guide, qui fait partie intégrante de l'avis de concours, vous aidera à comprendre les règles afférentes aux procédures et les modalités d'inscription.

(*) Toute référence, dans le présent avis, à une personne de sexe masculin s'entend également comme faite à une personne de sexe féminin.

TABLE DES MATIÈRES

- I. CADRE GÉNÉRAL
- II. NATURE DES FONCTIONS
- III. CONDITIONS D'ADMISSION
- IV. TESTS D'ACCÈS
- V. CONCOURS GÉNÉRAL
- VI. LISTES DE RÉSERVE
- VII. COMMENT POSTULER?

I. CADRE GÉNÉRAL

1. Nombre de lauréats par concours et par domaine	AD 5	AD 7
1 =	49	25
2 =	17	10
3 =	30	11
4 =	45	17
5 =	48	16
6 =	37	15
2. Remarques	Cet avis comporte deux concours et plusieurs domaines par concours. Vous ne pouvez vous inscrire qu'à un seul concours et à un seul domaine. Ce choix doit être fait au moment de l'inscription électronique et ne pourra pas être modifié après que vous aurez confirmé et validé votre acte de candidature par voie électronique. Toutefois, si vous avez obtenu l'une des meilleures notes pour l'ensemble des tests d'accès pour le concours de grade AD 7, mais que vous ne remplissez pas les conditions d'éligibilité de ce concours, le jury peut, avec votre accord, réaffecter votre candidature au concours de grade AD 5 dans le même domaine, à condition que vous remplissiez les conditions d'éligibilité pour ce dernier concours. Cette réaffectation aura lieu uniquement avant l'invitation au centre d'évaluation et sur la base de vos déclarations dans l'acte de candidature électronique. Dans ce cas, vos résultats seront comparés à ceux des candidats au concours de grade AD 5 et, si vous faites partie de ceux qui ont obtenu les meilleures notes aux tests d'accès de ce concours (dans le domaine choisi), vous serez invité au centre d'évaluation.	

II. NATURE DES FONCTIONS

Le grade AD 5 est celui auquel les diplômés entament leur carrière d'administrateur auprès des institutions européennes. Les administrateurs recrutés à ce grade peuvent effectuer, sous contrôle, trois grands types de tâches au sein des institutions: formulation des politiques, prestation opérationnelle et gestion des ressources. Nous recherchons tout particulièrement des candidats présentant un potentiel d'évolution de carrière.

Grade AD 7

Les administrateurs recrutés à ce grade peuvent, en sus des tâches décrites pour le grade AD 5, être amenés à effectuer des fonctions de coordination d'équipe, de supervision de travail.

Une description détaillée des différents domaines figure en annexe.

Le profil général recherché par les institutions est repris au point 1.2 du guide applicable aux concours généraux.

III. CONDITIONS D'ADMISSION

À la date de clôture fixée pour l'inscription électronique ⁽¹⁾, vous devez remplir toutes les conditions générales et spécifiques suivantes:

1. Conditions générales

- a) Être citoyen d'un des États membres de l'Union européenne.
- b) Jouir de vos droits civiques.
- c) Être en position régulière au regard des lois de recrutement applicables en matière militaire.
- d) Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées.

2. Conditions spécifiques

2.1.	Diplôme Voir point 2 de l'annexe																								
2.2.	Expérience professionnelle Voir point 3 de l'annexe																								
2.3.	Connaissances linguistiques Les langues officielles de l'Union européenne sont les suivantes: <table><tr><td>BG (bulgare)</td><td>FI (finnois)</td><td>NL (néerlandais)</td></tr><tr><td>CS (tchèque)</td><td>FR (français)</td><td>PL (polonais)</td></tr><tr><td>DA (danois)</td><td>GA (irlandais)</td><td>PT (portugais)</td></tr><tr><td>DE (allemand)</td><td>HU (hongrois)</td><td>RO (roumain)</td></tr><tr><td>EL (grec)</td><td>IT (italien)</td><td>SK (slovaque)</td></tr><tr><td>EN (anglais)</td><td>LT (lituanien)</td><td>SL (slovène)</td></tr><tr><td>ES (espagnol)</td><td>LV (letton)</td><td>SV (suédois)</td></tr><tr><td>ET (estonien)</td><td>MT (maltais)</td><td></td></tr></table>	BG (bulgare)	FI (finnois)	NL (néerlandais)	CS (tchèque)	FR (français)	PL (polonais)	DA (danois)	GA (irlandais)	PT (portugais)	DE (allemand)	HU (hongrois)	RO (roumain)	EL (grec)	IT (italien)	SK (slovaque)	EN (anglais)	LT (lituanien)	SL (slovène)	ES (espagnol)	LV (letton)	SV (suédois)	ET (estonien)	MT (maltais)	
BG (bulgare)	FI (finnois)	NL (néerlandais)																							
CS (tchèque)	FR (français)	PL (polonais)																							
DA (danois)	GA (irlandais)	PT (portugais)																							
DE (allemand)	HU (hongrois)	RO (roumain)																							
EL (grec)	IT (italien)	SK (slovaque)																							
EN (anglais)	LT (lituanien)	SL (slovène)																							
ES (espagnol)	LV (letton)	SV (suédois)																							
ET (estonien)	MT (maltais)																								
a) Langue 1	Langue principale: connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne																								
et																									
b) Langue 2	Deuxième langue (obligatoirement différente de la langue 1): connaissance satisfaisante de l'allemand, de l'anglais ou du français																								

⁽¹⁾ Une exception est faite pour les diplômes des candidats en dernière année d'études universitaires (voir point 2 de l'annexe).

IV. TESTS D'ACCÈS

1. Vous serez invité aux tests:	— si vous avez validé votre candidature dans le délai mentionné au titre VII, Seuls les candidats ayant validé dans le délai requis seront invités à réserver une date pour les tests d'accès dont le délai leur sera communiqué via le compte EPSO, — si vous avez réservé la date de vos tests dans le délai qui vous sera communiqué par EPSO, — si, lors de l'inscription électronique, vous avez déclaré remplir les conditions générales et spécifiques du titre III.	
2. Nature et notation des tests	Série de tests fondés sur des questions à choix multiple visant à évaluer vos aptitudes et compétences générales en matière:	
Test a)	de raisonnement verbal	notation: 0 à 20 points minimum requis: 10 points
Test b)	de raisonnement numérique	notation: 0 à 10 points
Test c)	de raisonnement abstrait	notation: 0 à 10 points
		Le minimum requis est de 10 points pour l'ensemble des tests b) et c)
Test d)	de jugement situationnel	notation: 0 à 40 points minimum requis: 24 points
3. Langue des tests	Langue 1: tests a), b) et c) Langue 2: test d)	

V. CONCOURS GÉNÉRAL

1. Vous serez admis * au centre d'évaluation si:	— vous ⁽²⁾ avez obtenu l'une des meilleures notes ⁽³⁾ pour l'ensemble des tests d'accès, — vous avez obtenu le minimum requis aux tests, — au vu de vos déclarations lors de l'inscription électronique, vous remplissez les conditions générales et spécifiques du titre III. * L'admission sera confirmée sous réserve de vérification ultérieure des pièces justificatives jointes à votre dossier. Les pièces justificatives des candidats remplissant les conditions d'admission et ayant obtenu les meilleures notes au centre d'évaluation seront examinées, par ordre décroissant de points, jusqu'à ce que le nombre de lauréats indiqué dans le présent avis de concours soit atteint. Les pièces justificatives des candidats figurant en dessous de ce seuil ne seront pas examinées.	
--	---	--

⁽²⁾ Dans le cas, où pour la dernière place, plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront invités au centre d'évaluation.

⁽³⁾ Le nombre de candidats admis au centre d'évaluation correspond approximativement à trois fois, par concours et par domaine, le nombre de lauréats indiqué dans le présent avis de concours et sera publié sur le site internet d'EPSO (www.eu-careers.eu) avant la phase d'admission.

2. Centre d'évaluation	Vous êtes invité à participer à l'étude de cas dans le domaine ⁽⁴⁾ et aux autres éléments au centre d'évaluation, en principe à Bruxelles, pendant une journée ou une journée et demie. Vous serez évalué sur vos compétences spécifiques dans le domaine que vous avez choisi ainsi que sur les compétences générales suivantes: — analyse et résolution de problèmes, — communication, — qualité et résultats, — apprentissage et développement, — hiérarchisation des priorités et organisation, — persévérance, — travail d'équipe, — capacités d'encadrement. La définition de ces compétences figure au point 1.2 du guide applicable aux concours généraux. Ces compétences seront testées par le biais des éléments suivants: a) étude de cas dans le domaine choisi; b) exercice de groupe; c) présentation orale; d) entretien structuré.
3. Langue du centre d'évaluation	Langue 2
4. Notation	Compétences spécifiques dans le domaine choisi de 0 à 20 points minimum requis: 10 points Compétences générales de 0 à 10 points pour chacune des compétences générales minimum requis: 3 points pour chaque compétence 50 points sur 80 pour l'ensemble des huit compétences générales

VI. LISTES DE RÉSERVE

1. Inscription sur les listes de réserve	Si vous faites partie des candidats ⁽⁵⁾ ayant obtenu les minima requis et l'une des meilleures notes pour l'ensemble des éléments du centre d'évaluation (voir nombre de lauréats, titre I, point 1) et si, au vu des pièces justificatives, vous remplissez toutes les conditions d'admission, le jury inscrit votre nom sur la liste de réserve.
2. Classement	Listes établies par concours, par domaine, par groupe de mérite (maximum 4) et par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque groupe de mérite.

⁽⁴⁾ Pour des raisons organisationnelles, l'étude de cas pourrait être organisée dans des centres de tests situés dans les États membres et/ou à Bruxelles, indépendamment des autres épreuves du centre d'évaluation.

⁽⁵⁾ Dans le cas, où pour la dernière place, plusieurs candidats auraient obtenu la même note, tous ces candidats seront inscrits sur la liste de réserve.

VII. COMMENT POSTULER?

1. Inscription électronique	Vous devez vous inscrire par voie électronique en suivant la procédure indiquée sur le site internet d'EPSO. Délai (validation comprise): 14 avril 2011 à 12 h (midi) , heure de Bruxelles
2. Transmission du dossier de candidature	Dans une phase ultérieure et pour autant que vous fassiez partie des candidats admis au centre d'évaluation, vous serez invité à transmettre un dossier de candidature complet (acte de candidature électronique signé et pièces justificatives). Délai: le délai vous sera communiqué en temps utile via votre compte EPSO. Modalités: voir point 2.2 du guide applicable aux concours généraux.

ANNEXE

1. ADMINISTRATION PUBLIQUE EUROPÉENNE

1. Nature des fonctions

De manière générale, les administrateurs dans le domaine de l'administration publique européenne ont pour fonction d'appuyer les décideurs dans l'exécution de la mission de leur institution ou organe.

Leurs tâches principales, qui peuvent varier d'une institution à l'autre, sont notamment:

- la conception, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de programmes et de plans d'action,
- la gestion des ressources, notamment humaines, financières et matérielles,
- le soutien aux décideurs au moyen de contributions écrites ou orales,
- la rédaction de notes d'analyse politique,
- la communication externe ainsi que le reporting et la communication interne,
- la coordination et la consultation entre services et entre institutions, ainsi que les relations avec les intervenants externes.

2. Titres ou diplômes

Grade AD 5

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme.

Les étudiants en dernière année d'études universitaires peuvent participer au concours sous réserve d'avoir obtenu leur diplôme au plus tard le 31 juillet 2011.

Grade AD 7

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de quatre années ou plus, sanctionné par un diplôme.

Ou

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme, suivi d'une expérience professionnelle d'une année au moins en rapport avec la nature des fonctions.

NB: L'expérience professionnelle d'une année au moins fait partie intégrante du diplôme et ne pourra pas être prise en compte dans le nombre d'années d'expérience professionnelle exigé ci-dessous.

3. Expérience professionnelle

Grade AD 5

Aucune expérience professionnelle n'est requise.

Grade AD 7

Une expérience professionnelle de niveau universitaire d'une durée minimale de six ans, en rapport avec la nature des fonctions.

Cette expérience professionnelle n'est pertinente que si elle a été acquise après l'obtention du diplôme donnant accès au concours.

2. DROIT

1. Nature des fonctions

De manière générale, les administrateurs dans le domaine du droit ont pour fonction d'appuyer les décideurs dans l'exécution de la mission de leur institution ou organe et de donner des conseils et avis juridiques à l'encadrement et/ou aux unités opérationnelles de leur service, en veillant au respect de la législation européenne et nationale.

Leurs tâches principales, qui peuvent varier d'une institution à l'autre, sont notamment:

- le soutien aux décideurs, au moyen de contributions écrites ou orales,
- l'analyse, la recherche, le conseil et l'aide en matière juridique, ainsi que la supervision des questions de droit,
- la rédaction de documents juridiques,
- le reporting et la communication interne sur les questions juridiques,
- la coordination avec les autres services et leur consultation sur les questions juridiques,
- la gestion des ressources, notamment humaines, financières et matérielles,
- la conception, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de programmes et de plans d'action.

2. Titres ou diplômes

Grade AD 5

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme en droit.

Les étudiants en dernière année d'études universitaires peuvent participer au concours sous réserve d'avoir obtenu leur diplôme au plus tard le 31 juillet 2011.

Grade AD 7

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de quatre années ou plus, sanctionné par un diplôme en droit.

Ou

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme en droit, suivi d'une expérience professionnelle d'une année au moins en rapport avec la nature des fonctions.

NB: L'expérience professionnelle d'une année au moins fait partie intégrante du diplôme et ne pourra pas être prise en compte dans le nombre d'années d'expérience professionnelle exigé ci-dessous.

3. Expérience professionnelle

Grade AD 5

Aucune expérience professionnelle n'est requise.

Grade AD 7

Une expérience professionnelle de niveau universitaire d'une durée minimale de six ans, en rapport avec la nature des fonctions.

Cette expérience professionnelle n'est pertinente que si elle a été acquise après l'obtention du diplôme donnant accès au concours.

3. ÉCONOMIE

1. Nature des fonctions

De manière générale, les administrateurs dans le domaine de l'économie ont pour fonction d'appuyer les décideurs dans l'exécution de la mission de leur institution ou organe et de fournir l'analyse économique et/ou statistique nécessaire à la mise en chantier, au développement, à la gestion et/ou à l'évaluation des politiques de l'Union européenne.

Leurs tâches principales, qui peuvent varier d'une institution à l'autre, sont notamment:

- le soutien aux décideurs au moyen de contributions écrites ou orales,
- l'analyse stratégique ainsi que la définition et la mise en œuvre de méthodes d'analyse et d'études, et notamment de méthodes empiriques dans le domaine de l'économie,
- l'analyse et la formulation de politiques économiques dans le domaine des finances publiques, les réformes structurelles (incluant le marché du travail), la monnaie unique, les marchés et institutions financiers, l'intégration et le développement économiques des pays et le commerce international dans le cadre institutionnel donné par le traité,
- la communication externe concernant les politiques ainsi que le reporting et la communication internes,
- les relations avec d'autres institutions de l'Union européenne et d'autres services internes ainsi qu'avec des intervenants externes, et les relations avec les États membres,
- la coordination avec les autres services et leur consultation en ce qui concerne les politiques,
- l'analyse d'impact et l'évaluation des risques,
- la conception, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de programmes et de plans d'action,
- la coordination de groupes de travail formés par les États membres, les institutions et d'autres intervenants extérieurs,
- la gestion des ressources, notamment humaines, financières et matérielles.

2. Titres ou diplômes

Grade AD 5

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme en économie.

Les étudiants en dernière année d'études universitaires peuvent participer au concours sous réserve d'avoir obtenu leur diplôme au plus tard le 31 juillet 2011.

Grade AD 7

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de quatre années ou plus, sanctionné par un diplôme en économie.

Ou

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme en économie, suivi d'une expérience professionnelle d'une année au moins en rapport avec la nature des fonctions.

NB: L'expérience professionnelle d'une année au moins fait partie intégrante du diplôme et ne pourra pas être prise en compte dans le nombre d'années d'expérience professionnelle exigé ci-dessous.

3. Expérience professionnelle

Grade AD 5

Aucune expérience professionnelle n'est requise.

Grade AD 7

Une expérience professionnelle de niveau universitaire d'une durée minimale de six ans, en rapport avec la nature des fonctions.

Cette expérience professionnelle n'est pertinente que si elle a été acquise après l'obtention du diplôme donnant accès au concours.

4. AUDIT**1. Nature des fonctions**

De manière générale, les administrateurs dans le domaine de l'audit ont pour fonction d'appuyer les décideurs dans l'exécution de la mission de leur institution ou organe.

Ils sont aussi appelés à travailler dans des domaines tels que l'audit financier, l'audit de performance et l'audit interne. Ces auditeurs fournissent des services d'assurance et de conseil dans tous les domaines opérationnels de l'Union européenne, en vue d'améliorer la gouvernance et la gestion. Ils peuvent être amenés à intervenir dans les vingt-sept États membres mais aussi dans des pays tiers.

Leurs tâches principales, qui peuvent varier d'une institution à l'autre, sont notamment:

- l'audit externe, les audits financiers et l'examen de la bonne gestion financière, y compris la mise en œuvre et le reporting,
- le contrôle et les inspections externes, l'amélioration des systèmes de contrôle,
- l'audit interne, l'appui méthodologique, le conseil et la formation,
- la coordination et la consultation interservices sur les questions d'audit,
- l'information et le conseil sur les questions d'audit.

2. Titres ou diplômes**Grade AD 5**

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme en rapport avec la nature des fonctions, ou une formation/qualification professionnelle en rapport avec la nature des fonctions et de niveau équivalent.

Les étudiants en dernière année d'études universitaires peuvent participer au concours sous réserve d'avoir obtenu leur diplôme au plus tard le 31 juillet 2011.

Grade AD 7

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de quatre années ou plus, sanctionné par un diplôme en rapport avec la nature des fonctions, ou une formation/qualification professionnelle en rapport avec la nature des fonctions et de niveau équivalent.

Ou

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme en rapport avec la nature des fonctions, ou une formation/qualification professionnelle en rapport avec la nature des fonctions et de niveau équivalent, suivi d'une expérience professionnelle d'une année au moins en rapport avec la nature des fonctions.

NB: L'expérience professionnelle d'une année au moins fait partie intégrante du diplôme et ne pourra pas être prise en compte dans le nombre d'années d'expérience professionnelle exigé ci-dessous.

Afin de faciliter l'appréciation par le jury du rapport entre les diplômes et la nature des fonctions, votre attention est attirée sur la nécessité éventuelle de fournir une preuve officielle des sujets étudiés.

3. Expérience professionnelle

Grade AD 5

Aucune expérience professionnelle n'est requise.

Grade AD 7

Une expérience professionnelle de niveau universitaire d'une durée minimale de six ans, en rapport avec la nature des fonctions.

Cette expérience professionnelle n'est pertinente que si elle a été acquise après l'obtention du diplôme donnant accès au concours.

5. FINANCE

1. Nature des fonctions

De manière générale, les administrateurs dans le domaine de la finance ont pour fonction d'appuyer les décideurs dans l'exécution de la mission de leur institution ou organe.

Ils sont aussi appelés à travailler dans des domaines tels que des procédures financières, budgétaires, l'établissement des rapports et des comptes annuels et des travaux divers d'audit.

Ces agents fournissent aux services l'information nécessaire pour établir l'information financière ou pour contrôler la gestion et assurer la reddition de comptes dans tous les domaines opérationnels de l'Union européenne, en vue d'améliorer la gouvernance et la gestion. Ils peuvent être amenés à intervenir dans les vingt-sept États membres mais aussi dans des pays tiers.

Leurs tâches principales, qui peuvent varier d'une institution à l'autre, sont notamment:

- le contrôle et les inspections externes, l'amélioration des systèmes de contrôle,
- le suivi des procédures financières et budgétaires (crédits, engagements, paiements),
- la participation à l'élaboration des prévisions budgétaires et l'établissement des rapports et des comptes annuels,
- la gestion des risques de l'organisation, opérationnels, stratégiques, sociaux, juridiques, politiques et environnementaux,
- l'assurance de la reddition de comptes,
- l'utilisation de ressources en tenant compte des principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité,
- des travaux divers d'audit externe, interne et du conseil,
- s'assurer que les transactions financières sont correctement encodées et suivies dans des systèmes financiers/comptables.

2. Titres ou diplômes

Grade AD 5

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme en rapport avec la nature des fonctions.

Les étudiants en dernière année d'études universitaires peuvent participer au concours sous réserve d'avoir obtenu leur diplôme au plus tard le 31 juillet 2011.

Grade AD 7

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de quatre années ou plus, sanctionné par un diplôme en rapport avec la nature des fonctions.

Ou

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme en rapport avec la nature des fonctions, suivi d'une expérience professionnelle d'une année au moins en rapport avec la nature des fonctions.

NB: L'expérience professionnelle d'une année au moins fait partie intégrante du diplôme et ne pourra pas être prise en compte dans le nombre d'années d'expérience professionnelle exigé ci-dessous.

3. Expérience professionnelle**Grade AD 5**

Aucune expérience professionnelle n'est requise.

Grade AD 7

Une expérience professionnelle de niveau universitaire d'une durée minimale de six ans, en rapport avec la nature des fonctions.

Cette expérience professionnelle n'est pertinente que si elle a été acquise après l'obtention du diplôme donnant accès au concours.

6. STATISTIQUE**1. Nature des fonctions**

De manière générale, les administrateurs dans le domaine de la statistique prennent part à la conception et à la mise en œuvre des programmes statistiques pour ce qui concerne la méthodologie statistique, la gestion et l'analyse des données, les activités de réglementation et de coordination statistiques, la diffusion des données statistiques ainsi que la gestion de projets/processus statistiques.

Leurs tâches principales comprennent notamment:

- des travaux sur la méthodologie statistique générale, y compris les méthodes mathématiques utilisées pour la production de statistiques officielles,
- des travaux dans les domaines suivants: statistiques économiques et financières, statistiques sociales, statistiques agricoles et environnementales, systèmes statistiques comptables,
- l'analyse de la demande et de l'utilisation de données et indicateurs statistiques, la conception et la gestion de projets et de processus,
- la définition d'objectifs et la coordination d'activités se rapportant à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion d'informations statistiques, ainsi que l'amélioration de la qualité,
- la validation et l'analyse quantitative et qualitative des données statistiques,
- la modélisation statistique et économétrique,
- l'analyse quantitative, en particulier l'analyse sociométrique et économétrique.

Ces fonctions requièrent une capacité de travailler dans des domaines transversaux, ainsi que de bonnes capacités de communication et de rédaction.

2. Titres ou diplômes**Grade AD 5**

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme en statistique, en économie, en mathématiques ou dans une autre discipline en rapport avec la nature des fonctions.

Les étudiants en dernière année d'études universitaires peuvent participer au concours sous réserve d'avoir obtenu leur diplôme au plus tard le 31 juillet 2011.

Grade AD 7

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de quatre années ou plus, sanctionné par un diplôme en statistique, en économie, en mathématiques ou dans une autre discipline en rapport avec la nature des fonctions.

Ou

Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme en statistique, en économie, en mathématiques ou dans une autre discipline en rapport avec la nature des fonctions, suivi d'une expérience professionnelle d'une année au moins en rapport avec la nature des fonctions.

NB: L'expérience professionnelle d'une année au moins fait partie intégrante du diplôme et ne pourra pas être prise en compte dans le nombre d'années d'expérience professionnelle exigé ci-dessous.

Afin de faciliter l'appréciation par le jury du rapport entre les diplômes et la nature des fonctions, votre attention est attirée sur la nécessité éventuelle de fournir une preuve officielle des sujets étudiés.

3. Expérience professionnelle**Grade AD 5**

Aucune expérience professionnelle n'est requise.

Grade AD 7

Une expérience professionnelle de niveau universitaire d'une durée minimale de six ans, en rapport avec la nature des fonctions.

Cette expérience professionnelle n'est pertinente que si elle a été acquise après l'obtention du diplôme donnant accès au concours.
